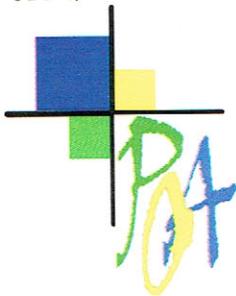


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' AUBE



Tél : 03.25.46.70.63
Fax : 03.25.46.66.03

27 Avenue Tricoche Maillard
BP n°6
10160 Aix en Othe

Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Mardi 3 mai 2016
à 18h30**

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DE LA SEANCE DU 3 mai 2016 A 18 HEURES 30

M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

Etaiet Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Yves FOURNIER, Béatrice TRUTAT, Brigitte CARLIER, Alain DROUET, Claude DUCARD, Séverine BROQUET, Pascal GUYON, Henri KERZREHO, Eric CERCEAU, Roland FRELIN, Jannick DERA EVE, Roland BROQUET, Gérard DUPUIS, Claude LENOIR, Gabriel PETIT, Philippe ETCHETO, Gilbert BONNETERRE, Roger BRÜGGEMAN, Chantal LEPICOUCHE,

Absent(s) excusés(s) ayant donné pouvoir :

Marc FOURNIER ayant donné pouvoir à Mme Brigitte CARLIER

Etaiet présents, sans pouvoir, les suppléants suivants : Gisèle SILO, Hugues

MARTEAU, Jean Pierre PEZET, BIGOT, Philippe MARTEAU

Absent(s) excusés : Antoine GUEBEN, Mireille PAYEN, Philippe PROT

Délibération n°2016/37/CDC : Délégation de la compétence S.C.O.T. au SMARBA

Les Communautés de communes du Chaourçois, du Val d'Armançe et du Pays d'Othe Aixois ont souhaité s'engager dans une démarche commune de périmètre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La Préfecture de l'Aube ayant fait part de sa volonté de réduire le nombre de syndicat au sein du département, le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural du Bassin de l'Armançe a été choisi par les trois communautés de communes pour devenir structure porteuse de cette nouvelle compétence.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois adhère au SMARBA pour l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT et délègue la compétence SCoT au SMARBA.

Le conseil de communauté autorise l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois au Syndicat Mixte d'Aménagement Rural du Bassin de l'Armançe pour l'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, décide de délèguer l'exercice de la compétence SCoT au SMARBA et donne pouvoir au Président pour procéder aux notifications nécessaires. Il désigne 8 titulaires et 3 suppléants pour représenter la Communauté de Communes pour le suivi de programme conformément aux statuts du SMARBA :

8 titulaires : Yves FOURNIER, Jannick DERA EVE, Claude LENOIR, Eric CERCEAU, Alain DROUET, Philippe ETCHETO, Claude DUCARD, Marc FOURNIER

3 suppléants : Philippe MARTEAU, Roland BROQUET, Gisèle SILO

Délibération n°2016/38/CDC : Subventions allouées année 2016

Suite aux différentes demandes faites, le Président propose à l'assemblée d'octroyer les subventions aux institutions et associations suivantes, pour l'année 2016 :

Associations	Montants attribués en 2016
A.V.C.L. à Neuville sur Vanne	5 500,00 €
Domaine du Tournefou à Pâlis	2 000,00 €
Festival en Othe à AUXON	8 000,00 €
Commune de Paisy Cosdon	14 216,16 €
Office de tourisme Pôle Othe Armançe à Aix en Othe	39 878,10 €
A.R.P.A. à Aix-en-Othe	1 000,00 €
Episol à Aix-en-Othe	1 500,00 €
S.D. Athlétisme Aix en Othe au Mesnil Saint Loup	1 500,00 €
ASOFA au Mesnil Saint Loup	1 500,00 €
C.I.E.B.A. aux Loges Margueron	1 000,00 €
Mission locale de Troyes	3350,00 €
Comité Paul Chomedey de Maisonneuve	300,00 €

Délibération n°2016/39/CDC : Décision modificative

Le Président propose de remplacer un compte racine (6554) par un compte d'exécution (65548) et propose la décision modificative suivante à intégrer au budget principal :

article 6554 (contributions aux organismes de regroupements) : - 115 000 €

article 65548 (autres contributions) : + 115 000 €

Délibération n°2016/40/CDC : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale – arrêté portant projet de périmètre de la CDCPOA aux communes de Bercenay en Othe, Chenegy et Neuville sur Vanne

Le Schéma départemental de coopération intercommunale, tel qu'il a été adopté par la commission départementale de coopération intercommunale, a été arrêté le 23 mars 2016 et publié le 25 mars 2016 par la Préfecture de l'Aube.

A compter de la publication du schéma et au plus tard au 15 juin 2016, en application du II de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les arrêtés portant modification du périmètre se rapportant aux opérations d'extension de communautés de communes définies par le schéma départemental de coopération intercommunale doivent être notifiés pour accord aux communes membres des établissements publics de coopération intercommunale et au conseil communautaire concerné.

Le projet de périmètre porte sur l'extension de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois aux communes de Bercenay en Othe, Chenegy et Neuville sur Vanne.

L'assemblée délibérante valide le projet de périmètre portant sur l'extension de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois aux communes de Bercenay en Othe, Chenegy et Neuville sur Vanne.

Délibération n°2016/41/CDC : Désignation des représentants de la C.D.C.P.O.A. au comité de programmation du G.A.L. OTHE ARMANCE

Le Président informe l'assemblée que le territoire Othe-Armance a été retenu au titre de l'appel à projet Leader le territoire du GAL Othe-Armance par la Région pour un montant global de fonds européens de 1,4 Ms d'euros.

Les statuts du Groupe d'Action Locale Othe Armance prévoient que notre Communauté de communes soit être représentée par un titulaire et un suppléant au sein du Comité de programmation.

Les membres proposés sont les suivants :

- Membre titulaire : Jeannick DERA EVE
- Membre suppléant : Claude LENOIR

Le conseil de communauté accepte la désignation des membres listés ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois au GAL Othe Armance.

Délibération n°2016/42/CDC : garantie d'emprunt pour l'EHPAD Tricoche Maillard à Aix en Othe

Le Président présente à l'assemblée délibérante la demande faite par l'EHPAD Tricoche Maillard en vue de garantir un emprunt souscrit par la maison de retraite d'Aix en Othe à hauteur de 100 % compte tenu du refus du conseil départemental.

L'établissement souhaite souscrire un emprunt de 151 000 € sur 15 ans au taux de livret A (0,75 %) + 0,60 % pour financer la mise en conformité du système incendie et des travaux de rénovation de l'EHPAD.

L'assemblée délibérante accepte que la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois se porte garant, à hauteur de 100 %, de l'emprunt souscrit par l'EHPAD Tricoche Maillard (151 000 € sur 15 ans).

Délibération n°2016/43/CDC : Position de principe sur les projets de la société « Totale Aventure » au plan d'eau de Paisy Cosdon

L'entreprise « Totale Aventure », actuellement gérante du snack à Paisy Cosdon, souhaite mettre en place différentes activités sur le site du plan d'eau de Paisy Cosdon : le blop jump, le water jump et des logements insolites.

Afin de pouvoir donner une réponse favorable ou non, le Président propose à l'assemblée délibérante de travailler en amont sur le dossier et d'identifier les espaces nécessaires au projet, de calculer la redevance d'occupation du sol, de rédiger une convention pour les fixer les responsabilités de chacun.

L'assemblée délibérante adopte une position de principe favorable sur le projet mais le conseil communautaire souhaite que l'ensemble des points abordés ci-dessus soient définis préalablement.

Délibération n°2016/44/CDC : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DIMINUER LA précarité énergétique en milieu rural

Le Président présente à l'assemblée un projet de partenariat qui vise à réduire la précarité énergétique à travers la mutualisation d'un poste de médiateur. Il aura pour mission d'aider les personnes en difficultés de paiement en cherchant des solutions leur permettant d'apurer leur dettes et de leur apporter des conseils en matière d'économie d'énergie. Sur notre territoire, une permanence serait tenue une demi-journée par mois pendant laquelle le médiateur rencontrerait les personnes en difficulté qui le souhaitent.

Ce projet permet d'étendre et de pérenniser une expérience qui a été menée avec succès en 2015 sur le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Afin de mettre en place ce service, il est proposé de signer une convention entre ENEDIS (anciennement ERDF), Régie Services, EDF et les bailleurs Mon Logis et Aube immobilier. Cette convention sera effective jusqu'à 31 décembre 2016. La participation financière demandée à la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoise dans le cadre de cette convention est fixée à 800 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat pour diminuer la précarité énergétique en milieu rural qui fixe les conditions d'organisation, de fonctionnement et de financement de l'animation du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016.